



LE SNTRS-CGT : UN SYNDICAT DE TERRAIN FORMÉ ET FORGÉ À LA PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

Un syndicat de proximité :

nos sections en région accompagnent des collègues dans des démarches complexes parfois anxiogènes auprès des délégations régionales et des directions des laboratoires. Si besoin, elles relaient les dossiers à nos mandaté-e-s dans les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour des visites et enquêtes sur le terrain. Si nécessaire, le niveau national du syndicat prend le relais.

Un syndicat qui « mouille la chemise » :

nombre de collègues viennent vers nous car le « bouche à oreille », véhiculant la capacité du SNTRS-CGT à aider les collègues en difficulté, fait son chemin. Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de militant-e-s sur le terrain, le SNTRS-CGT répond présent. Nous sommes un syndicat à la fois indépendant des directions et en capacité de négocier pour faire évoluer favorablement les défenses des agents et agentes.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception :

quel que soit votre statut (titulaire, stagiaire, en CDD ou CDI), nous sommes en capacité de répondre à vos sollicitations. Nous défendons toutes les catégories de personnel.

Vous avez ou aurez besoin d'aide un jour :

nul-l-e n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, mutation...), ou même conflit relationnel, mal-être au travail, harcèlement, discrimination, violences sexistes



et sexuelles etc. Bien loin de la caricature présentant notre action comme la défense de comportements « indéfendables », les militant-e-s du SNTRS-CGT sont sans cesse confronté-e-s à des situations auxquelles nous pourrions tous et toutes être exposé-e-s dans notre vie professionnelle.

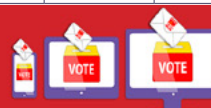
A qui la faute ?

Le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de postes de titulaires et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante des risques psycho-sociaux au sein des collectifs de travail.

Nos candidates et candidats à la CAP1 Catégorie A

Prénom	NOM	Corps	Ville	Prénom	NOM	Corps	Ville
Georges	LUTFALLA	DR	Montpellier	Jean-François	BERGER	DR	Lyon
Aurélien	DJAMENT	CR	Lille	Grégoire	NADIN	CR	Paris
Isabelle	BOUCHOULE	DR	Palaiseau	Florence	LEVY-BRETRAND	CR	Grenoble
Mathieu	BENOIT	CR	Toulouse	Georges	DEBREGEAS	DR	Paris
Sophie	DUCHESNE	DR	Bordeaux	Marie	BOICHU	CR	Lille
Marie-Anne	ARRIO	CR	Paris	Antonin	TOMASSO	CR	Nice
Olivier	LE CONTEL	CR	Palaiseau	Denis	ALLARD	CR	Paris
Sandra	LECAT	CR	Strasbourg	Pascal	MARICHALAR	CR	Aubervilliers

Allons à l'essentiel,



VOTONS POUR LE SNTRS-CGT

Bilan des mandats de vos élu·e·s

Retour d'expériences de la CAP des Directrices et Directeurs de Recherche (DR) :

Témoignage de nos élus sortants :

« On assiste à une évolution très préoccupante par rapport à la mandature précédente. On a le sentiment que, du DU au meilleur scientifique, tout le monde risque, à l'issue d'une procédure à charge menée dans des conditions douloureuses, de se voir traîner devant une commission disciplinaire.

Pour vous protéger au mieux de cette épée de Damoclès que nous avons tous sur la tête, votez SNTRS-CGT. »

Pour les DR, le bilan est de 11 CAP pour la mandature 2019-2022 (sous réserve de nouveaux dossiers d'ici la fin d'année) :

- 2 insuffisances professionnelles dont une collègue qui publie, mais a oublié un rapport d'activité (un licenciement, l'autre en cours)
- 2 cumuls d'emplois (2 révocations)
- 3 affaires de harcèlement dont deux à caractère sexuel, et une sans caractère sexuel qui s'apparentait à une cabale montée par des collègues (exclusion de 3 jours à un an)
- 2 affaires de non-respect des procédures administratives dont une où notre collègue était clairement de bonne foi (six mois d'exclusion pour l'une, l'autre est en cours)
- 2 affaires pour méconduites scientifiques dont une au moins où notre collègue était clairement de bonne foi, mais a dû sauter comme fusible pour protéger quelqu'un d'intouchable (six mois d'exclusion), l'autre affaire est en cours.

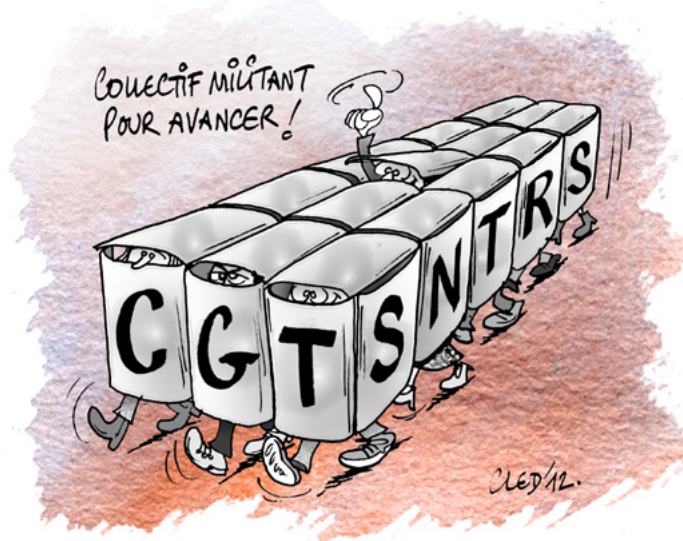
Retour d'expériences de la CAP des Chargées et Chargés de Recherche (CR) :

Témoignage de nos élus sortants :

Durant la mandature 2019-2022, la CAP des chargé·e·s de recherche s'est réunie huit fois pour traiter de situations individuelles de collègues :

- Deux séances étaient des conseils de discipline «classiques».
- Une séance statuait sur l'issue d'un CDD destiné aux personnes en situation de handicap et s'est traduite par le renouvellement de ce CDD.
- Une séance statuait sur une fin de stage après recrutement CRCN et s'est suivie d'un licenciement.

- Quatre séances ont statué sur l'insuffisance professionnelle de collègues. Toutes ont été suivies du licenciement, contre lequel l'élu du SNTRS-CGT a toujours voté. Comme le SNTRS-CGT l'a dénoncé en 2021 dans un communiqué commun avec Sud Recherche EPST, les CAP d'insuffisance professionnelle servent de fait à la direction du CNRS pour entériner des décisions de licenciement prises à l'avance, quels que soient les votes des CAP (qui ne sont que consultatives). La volonté de mettre dehors rapidement les collègues mal évalués est de plus en plus manifeste.
- Dans tous les cas, les situations individuelles examinées mettent en lumière des dysfonctionnements plus globaux et les conséquences délétères d'une recherche de plus en plus soumise à l'austérité, aux impératifs de résultats à court terme et à la compétition plutôt qu'à la coopération.



Le SNTRS-CGT, syndicat toujours prêt à assumer son rôle dans les nouvelles instances CAP et CCP :

Même si les syndicats ont été purement et simplement éjectés des commissions d'avancement des ingénieur·e·s et technicien·ne·s suite à la loi de transformation de la fonction publique, les Commissions Administratives Paritaires sont consultées pour tout ce qui relève du disciplinaire et conservent un rôle de recours lorsqu'un agent conteste une décision administrative.

Le SNTRS-CGT, une force à vos côtés

Le SNTRS-CGT est présent au quotidien pour répondre à vos sollicitations tout au long de votre carrière, pour vous accompagner dans la résolution de vos problèmes. Aussi, pour être assuré·e d'avoir à vos côtés un·e représentant·e syndical·e actif/active et pas seulement en période électorale...

**...CHANGEONS DE CAP,
VOTONS
POUR LE SNTRS-CGT**

